



EPIDOR
la rivière solidaire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du développement durable et de
l'Aménagement du territoire



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



DÉPARTEMENT DU LOT
CONSEIL
GÉNÉRAL



CONSEIL
RÉGIONAL
MIDI-PYRÉNÉES

Référence

- Cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne – EPIDOR – novembre 2008

www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

BP 13, 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Haute Dordogne
BP 22
15200 Mauriac
Tél. 04 71 68 01 94
Fax 04 71 68 01 96
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

ZONES HUMIDES

Source de vie

*Si les forêts sont les poumons de la planète,
les zones humides en sont les reins*

filtres

réserves

tourisme

loisirs

pêche

patrimoine

biodiversité

chasse

paysages

COMMUNE DE PORCHERES

La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. L'Etat et ses établissements publics, les régions, les départements, les communes et leurs groupements veillent, chacun dans leur domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques sur ces territoires.

Loi sur le développement des territoires ruraux, 2005

“Toutes les zones humides sont importantes. Des opérations ont été jusqu'ici menées sur des zones humides exemplaires. Elles doivent être maintenant complétées par une action généralisée et diffuse sur tout le territoire au moyen des mesures de protection de restauration ou de mitigation les plus appropriées. **L'action communale est indispensable“.**

Bernard Cazeau,

Sénateur de la Dordogne,
Président d'EPIDOR

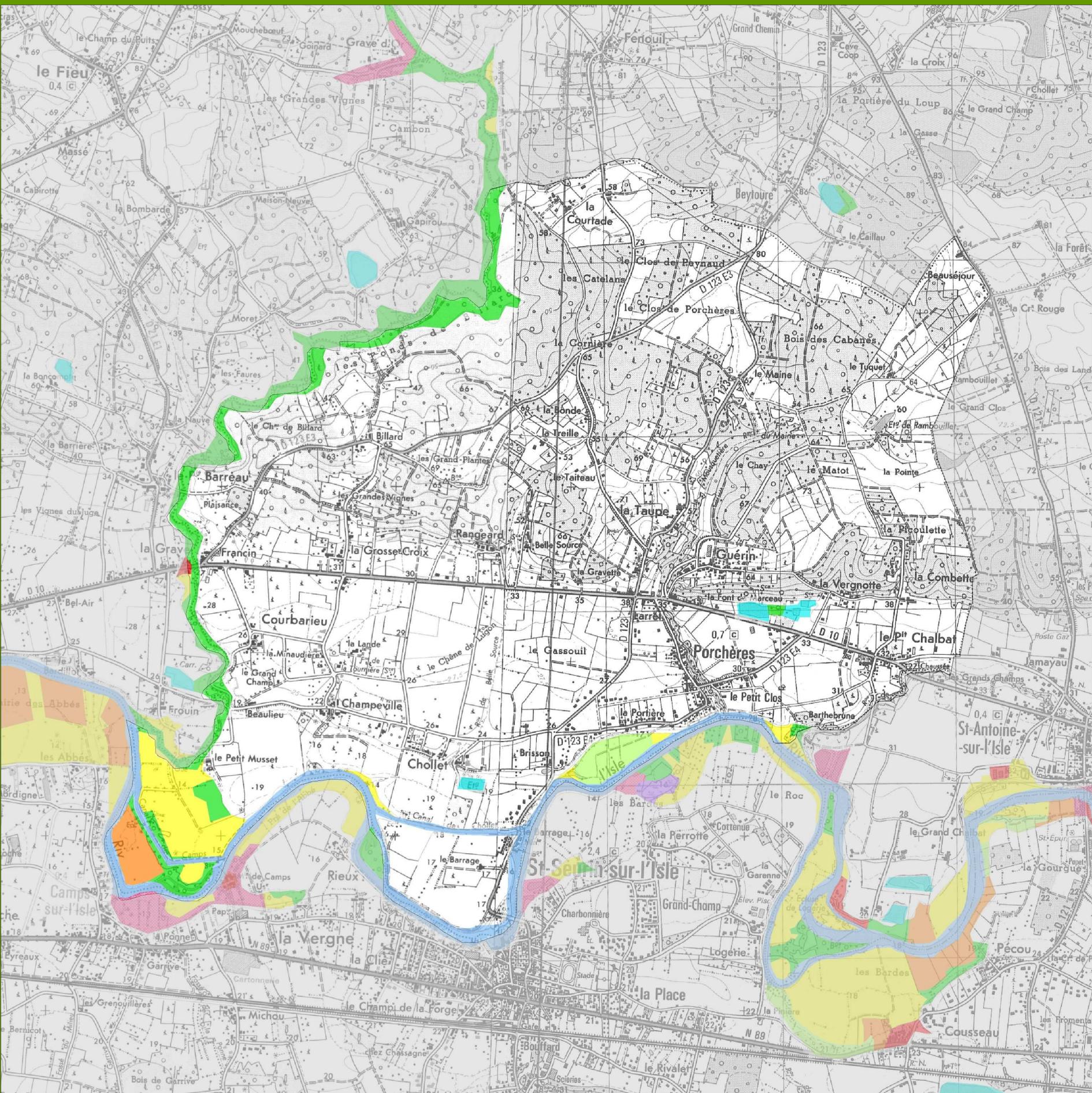


EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - **2008**

LES ZONES HUMIDES

de la commune de PORCHERES

81.5 ha de zones humides sur la commune
 6.3 % de la surface de la commune sont des zones humides
 19 % des zones humides de la commune sont aujourd'hui altérées



Cartographie communale des zones humides du bassin de la Dordogne au 1/25 000

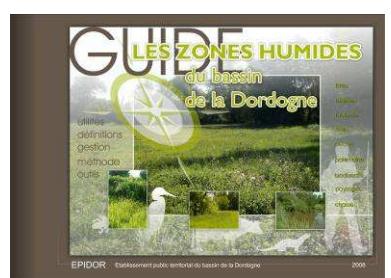
- Plans d'eau (étangs, gravières...)
- Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies...
- Prairies humides
- Boisements humides
- Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha
- Plantations d'arbres en zone humide
- Zones humides cultivées
- Zones humides urbanisées
- Hors Bassin Versant

Les zones humides de la commune

Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières...)	3	4
Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies...	0	0
Prairies humides	9	25.5
Boisements humides	7	36.2
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha	1	0.3
Plantations d'arbres en zone humide	1	7.8
Zones humides cultivées	1	7.5
Zones humides urbanisées	1	0.2
Zones humides altérées		
Surface totale		81.5

La cartographie a été établie à l'échelle du 1/50 000. Elle délimite et caractérise les zones humides de superficie supérieure à 1 ha et de largeur supérieure à 25m.

La cartographie recense et localise les zones humides fonctionnelles qui sont aisément reconnaissables. Elle recense aussi les zones humides qui ont été transformées (drainage, aménagement), et dont les caractéristiques n'apparaissent plus de façon évidente, mais qui pourraient retrouver leurs fonctionnalités.



Le guide des zones humides du bassin de la Dordogne

vous aidera pour élaborer vos projets de gestion des zones humides. Il précise les enjeux, la réglementation, les outils de gestion, les appuis techniques et financiers.

Téléchargez le sur www.eptb-dordogne.fr